



BULLETIN – 2 mai 2022

Dans le cadre de la planification de la mise en œuvre de la *Loi sur les ressources minières* (la Loi), le Bureau du registraire minier des TNO a décidé de mettre en place dès maintenant le processus d'avis de demande d'enregistrement de claims miniers. Cet avis découle d'un processus administratif amélioré, une mesure provisoire d'ici à ce que les règlements concernant la Loi aient été élaborés et que la Loi entre en vigueur.

Le processus vise à informer les gouvernements et organisations autochtones des titres miniers et des activités potentielles d'exploration dans leur zone d'intérêt. L'objectif de l'avis est de mettre en place un processus plus transparent pour la délivrance des claims miniers et de favoriser des communications constructives dès le début des démarches entre les détenteurs de claims miniers et les gouvernements et organisations autochtones.

L'avis comportera les renseignements suivants :

- a) le nom du claim minier;
- b) le numéro d'identification du claim minier;
- c) le numéro de feuille de carte à 1:50 000 du Système national de référence cartographique correspondant à l'emplacement;
- d) l'hyperlien vers la carte interactive des titres miniers du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest contenant des renseignements sur les titres miniers;
- e) les coordonnées cartographiques de l'emplacement, qui correspondent à celles sur la carte interactive des titres miniers.

Les activités d'exploration minière sont importantes pour les Territoires du Nord-Ouest et présentent des intérêts pour les résidents du Nord ainsi que les gouvernements et organisations autochtones. L'exploration et l'exploitation minière apportent des avantages considérables aux Ténos et génèrent beaucoup de fonds pour les gouvernements des TNO. Le GTNO encouragera les gouvernements et organisations autochtones et les demandeurs de claims miniers à prendre contact les uns avec les autres afin de commencer ou de continuer à développer une relation professionnelle positive le plus tôt possible.

Si vous avez des questions ou des commentaires ou si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, communiquez avec M^{me} Jessica Bos, registraire minière, ou avec le délégué du ministre responsable d'émettre les avis de demande d'enregistrement aux coordonnées ci-dessous.

Courriel : Jessica_Bos@gov.nt.ca

Télec. : 867-669-7302

Tél. : 867-767-9210, poste 63175